

GUIDE D'INFORMATION POUR NOS FAMILLES



ÉCOLE DES GRANDS-VENTS

ÉCOLE DES GRANDS-VENTS

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR



Chères familles de l'École des Grands-Vents,
Nous sommes ravis de vous présenter ce guide d'information qui vous aidera à mieux comprendre le fonctionnement de notre école. Nous tenons également à vous remercier pour avoir choisi une éducation française de qualité pour vos enfants.

Nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec vous !

-L'équipe de l'école des Grands-Vents



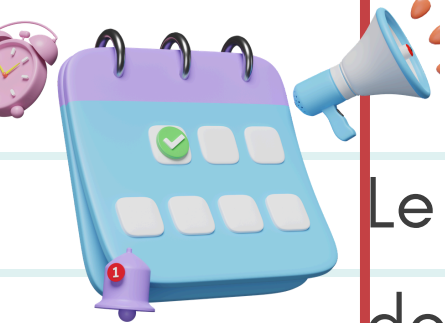
COMMUNICATION AVEC LES ENSEIGNANTS

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR L'APPRENTISSAGE DE VOTRE ENFANT ?

Les enseignants de votre enfant sont disponibles pour vous rencontrer ou répondre à vos appels et courriels afin de discuter de son progrès.

N'hésitez pas à communiquer avec eux en premier lieu avant de contacter la direction.



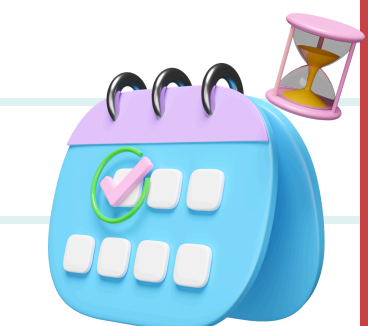


ASSIDUITÉ ET ABSENCES DURANT LE CALENDRIER SCOLAIRE

Le respect du calendrier scolaire est essentiel afin de permettre à votre enfant de bénéficier pleinement de tous les services éducatifs auxquels il a droit. En vertu de la loi scolaire, la fréquentation de l'école est obligatoire pendant toute l'année scolaire. Nous sollicitons donc votre collaboration afin de limiter, autant que possible, les absences liées à des vacances ou à des rendez-vous durant les heures de classe.



Le CSFP s'est également doté d'une politique d'assiduité précisant qu'un élève ne devrait pas s'absenter plus de 10 % des jours d'école au cours d'une année scolaire, pour quelque raison que ce soit (absences justifiées ou non), ce qui correspond à 19 jours ou plus. Une présence régulière est un facteur clé de réussite scolaire. Ainsi, après cinq absences consécutives non motivées, la direction d'école communiquera avec les parents afin de discuter de la situation et de l'importance de la fréquentation scolaire.



Par ailleurs, conformément à la politique « Devoirs et leçons à la maison » (révisée le 1er août 2016), l'école et le personnel enseignant ne sont pas tenus de fournir le matériel pédagogique (devoirs, leçons, etc.) aux élèves absents pour des raisons personnelles, notamment lors de vacances. Les absences pour des raisons médicales seront toutefois évaluées au cas par cas.

ABSENCES

En cas d'absence, veuillez prévenir l'école et l'enseignant titulaire avant 8h45 du matin par téléphone, courriel ou message. En cas de départ anticipé, envoyez une note à l'enseignant ou informez le secrétariat avant 11h.

- Prévenir l'école le matin même avant 8h45 (par téléphone auprès de la secrétaire, sur la boîte vocale, par une note acheminée à l'école, par courriel). Si cela n'est pas fait, School Messenger, vous enverra un message automatiquement afin de communiquer l'absence de votre enfant.
- Dans le cas où un enfant part du terrain d'école sans permission ou sans avis des parents, un contact se fera au foyer immédiatement. La suite sera déterminée par le code de vie de l'école.





L'HORAIRE DE FONCTIONNEMENT

Horaire	
Arrivée des élèves*	Surveillance : 8h30 à 8h42
Classe titulaire 1	8h42-8h47
Début des cours (M à 6 ^e)	8h47
Récréation du matin	9h45-10h00 (M à 2) 10h00-10h15 (3e et 4e)
Fin des cours du matin (M à la 6 ^e)	11h56
Dîner 11h56 à 12h56	
Classe titulaire 2	12h56-13h00
Début des cours (M à 6 ^e)	13h00
Fin des cours pour tous (M à 6 ^e)	Départ des autobus : 15h

Avant 8h30, l'école n'est pas responsable de la supervision de votre enfant.



RETARDS

Il est important que tout élève qui arrive après le début des classes se présente d'abord au bureau afin d'aviser la secrétaire de son arrivée, avant de se rendre en salle de classe.

Nous encourageons les élèves à arriver à l'heure et prêts à commencer leur journée, afin de favoriser des conditions optimales pour leurs apprentissages. Les élèves doivent être présents à l'école pour 8 h 42.

Un billet d'entrée sera remis à l'élève, qui devra le présenter à son enseignant(e) lors de son arrivée en classe.



MODIFICATION DES DÉPARTS ET APRÈS-ÉCOLE

MODIFICATION DES DÉPARTS



Si vous prévoyez récupérer votre enfant avant la fin des classes, veuillez inscrire une note dans l'agenda à l'attention du titulaire de classe. Celui-ci veillera à préparer votre enfant pour son départ. Vous pouvez également informer le secrétariat avant 11 h. Dans ce cas, votre enfant sera dirigé vers le bureau et vous y attendra.



Pour les départs à la fin de la journée, nous vous demandons de patienter à l'extérieur et de ne pas entrer dans le bâtiment.

Si des restrictions s'appliquent concernant les personnes autorisées à venir chercher votre enfant, veuillez en informer la direction. Les mesures nécessaires seront prises afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

APRÈS-ÉCOLE



Ce service est proposé sous la responsabilité de l'Association Communautaire Francophone de St Jean (ACFSJ) et non de l'école. **L'école demande aux parents d'écrire clairement dans l'agenda si leur enfant reste à l'après-école.** Il incombe aux parents de contacter le service d'après-école pour toute modification à l'inscription.



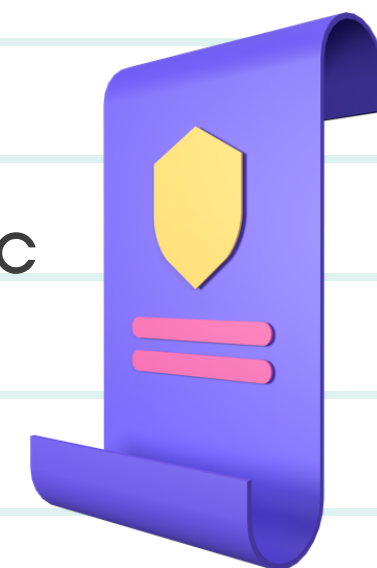
HEURES DE BUREAU ET CODE DE VIE

Heures de bureau

Notre secrétaire est disponible du lundi au vendredi de 8h à 15h. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par courriel pour toute question ou demande d'information.

Code de vie

Le code de vie sera partagé avec les élèves et les familles. Nous vous demandons de le lire attentivement et de confirmer votre compréhension. Votre soutien dans l'application de ce code est essentiel pour maintenir un environnement respectueux et sûr. Si un écart de comportement vous est rapporté via un rapport d'incident, n'hésitez pas à en parler avec l'enseignant de votre enfant. Chaque problème peut se résoudre lorsqu'on les aborde avec franchise et sincérité.



UNIFORMES

UNIFORME

Tel que décidé par les parents, le port de l'uniforme est obligatoire tous les jours sauf les vendredis.

L'uniforme se compose d'un polo rouge à manches courtes avec le logo de l'école et d'un chandail en coton ouaté également arborant le logo de l'école. En ce qui concerne le bas, seuls les pantalons ou les jupes de couleur noire ou bleu marine sont autorisés (**sans motifs**). Les jeans de couleur bleu clair ne sont pas permis.

Vous pouvez passer votre commande auprès de la compagnie **Universal Corporate Wear** à l'adresse suivante :

<https://ecoledesgrandsventsschoolclothing2025.itemorder.com/shop/home/>

ou téléphonez au bureau pour obtenir de plus amples renseignements.



BULLETINS ET RENCONTRES DE PARENTS

Pour les élèves de la maternelle à la 4^e année, l'année scolaire est divisée en trois étapes :

- septembre à novembre / novembre à mars / mars à juin

Chaque élève de la maternelle à la 4^e année recevra un bulletin à la fin de chaque trimestre (3 fois par an). Une rencontre des parents lors de la soirée curriculum est prévue au mois de septembre. Il y aura des rencontres parents-élèves-enseignants en décembre et en mars. Toutes autres rencontres sont organisées à la demande du parent/tuteur, de l'enseignant ou de la direction.





FERMETURES DE L'ÉCOLE

En cas de fermeture de l'école, la direction ou son remplaçant prend la décision après consultation, notamment avec le CSFP. Les parents seront informés via School Messenger, ainsi que sur nos comptes officiels sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter, et par le biais de la radio (Radio-Canada, CBC, Hits 99.1). Pour toute situation exceptionnelle, comme une panne d'électricité imprévue, la direction prendra la décision et informera les parents par le biais de School Messenger. Nous vous encourageons également à consulter ces sources pour vous assurer de la situation de l'école en cas de doute, car la technologie peut parfois rencontrer des dysfonctionnements.



RENCONTRES AVEC LA DiRECTION

Nous souhaitons vous rappeler que la direction est toujours disponible pour vous rencontrer. Afin de respecter les divers engagements de la direction, nous vous prions de prendre rendez-vous en contactant le secrétariat au (709) 754-8000.

Bien que les applications de messagerie instantanée soient très accessibles et rapides, nous vous prions de bien vouloir éviter de les utiliser pour poser des questions relatives à l'école.



ViSiTEURS



Toutes les portes de l'école sont verrouillées par mesure de sécurité. Pour accéder à l'école, veuillez appuyer sur la sonnette située à droite de l'entrée principale du centre. La secrétaire vous accordera ensuite l'accès à l'école. Nous vous prions de ne pas demander aux employés du centre ou aux élèves de vous laisser entrer dans l'école : la secrétaire sera chargée de vous ouvrir la porte.

Tous les visiteurs doivent se présenter au bureau du secrétariat dès leur arrivée. Afin de minimiser les perturbations pendant les cours, nous nous engageons à acheminer les messages ou les objets apportés (tels qu'une boîte à lunch ou des vêtements supplémentaires) à votre enfant pendant les heures de classe. Nous vous prions également de sensibiliser les membres de votre famille et les gardiens au fait qu'il est interdit de visiter les salles de classe.

Les parents doivent impérativement prendre rendez-vous pour rencontrer l'enseignant.e de leur enfant. Les enseignants ne sont pas tenus de rencontrer les parents qui se présentent sans rendez-vous à la fin de la journée scolaire.

MATÉRIEL INDIVIDUEL ET APPAREILS MOBILES

MATÉRIEL INDIVIDUEL

Les enfants doivent avoir en leur possession le matériel scolaire demandé tel que mentionné sur la liste remise par l'école. Durant l'année, nous communiquerons avec vous afin de combler certains items selon le besoin.

Les livres confiés à l'enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité. Vous recevrez les détails concernant leur entretien de la part des enseignants. En cas de bris ou de perte, nous vous demanderons de remplacer le manuel concerné. Pour les cours d'éducation physique, nous vous rappelons qu'il est nécessaire que les enfants soient munis d'une paire de chaussures de sport dans un sac suffisamment solide (éviter les sacs de plastique). Dans le but de garder les lieux propres, nous demandons à tous les occupants de l'école de prévoir des chaussures pour l'intérieur et pour l'extérieur.

APPAREILS MOBILES

Les tablettes, consoles de jeux et autres appareils technologiques personnels sont strictement interdits à l'école. Les élèves pourront utiliser les appareils et ordinateurs fournis par l'école sous la supervision de leur enseignant. **Les montres connectées à un service de cellulaire ne sont pas permises.**

COMPTES GOOGLE

Dès la rentrée, chaque élève se verra attribuer un compte Google administré par le CSFP, leur permettant d'accéder à la suite Google pour l'éducation. Pour obtenir cet accès, les élèves et leurs parents doivent signer une entente concernant l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et la renvoyer à l'école. Il est important de souligner que même si l'entente est signée, le code de vie de l'école reste prépondérant. Les enseignants ont le droit et la responsabilité de superviser l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques pendant les heures de classe.





STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE ET SÉCURITÉ DES ENFANTS



Merci de respecter la signalisation du stationnement en tout temps.

Il est interdit de circuler ou de stationner dans la zone des autobus entre 14 h 45 et 15 h (zone délimitée par des cônes), ainsi que le long du trottoir devant l'école.

Lorsque des élèves sont présents, veuillez immobiliser votre véhicule jusqu'à ce qu'ils soient montés dans les autobus.

Nous vous recommandons de stationner dans un espace désigné et d'accompagner votre enfant à pied jusqu'à l'entrée de l'école, tant à l'arrivée qu'au départ.

Les surveillants s'assurent que chaque élève quitte avec un adulte autorisé, surtout en cas de départ modifié.



SÉCURITÉ EN AUTOBUS

La sécurité en autobus est une responsabilité partagée entre l'école et les parents. Nous vous demandons de revoir ces règles avec votre enfant :

- Écouter le chauffeur et suivre ses consignes
- Rester assis en tout temps
- Parler calmement et demeurer respectueux
- Ne pas manger dans l'autobus
- Garder l'autobus propre et ne rien jeter par la fenêtre
- Ne pas endommager le matériel
- Garder les allées et les sorties dégagées

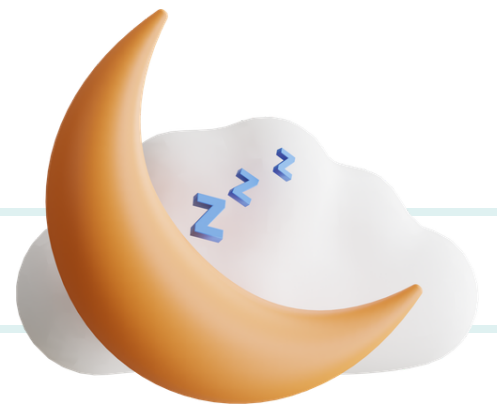


Des avertissements peuvent être donnés en cas de non-respect des règles, et un rapport d'incident pourrait être transmis à la direction.

Pour les élèves de maternelle et de 1re année, un adulte doit être présent à la descente de l'autobus. En l'absence d'un adulte, l'enfant sera reconduit à l'école par le chauffeur.



ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS, TRAVAIL À LA MAISON ET SOMMEIL



ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

La politique du CSFP interdit à tout le personnel de l'école d'administrer un médicament prescrit par un médecin ou un médicament non-prescrit (ex. : Advil, sirop à toux, etc) à moins que le parent ou le tuteur ne remplisse le formulaire : Demande et consentement pour administrer des médicaments. Vous pouvez obtenir ce formulaire de la direction de l'école. Il est très important de nous faire parvenir le médicament dans un contenant sécuritaire et bien l'étiqueter. Les directives pour l'administrer doivent être claires et précises. **Il est également interdit aux élèves de s'auto-administrer des médicaments et d'en avoir en leur possession à l'école.**

SOMMEIL

Les enfants ont besoin d'un sommeil de qualité et d'une durée supérieure à celle nécessaire aux adultes. L'heure du coucher joue directement un lien sur les capacités d'attention de l'enfant et donc sur ses résultats scolaires et sa réceptivité aux apprentissages.



MALADIE ET BLESSURES ET MALADIE CONTAGIEUSES

MALADIE ET BLESSURES

Si votre enfant tombe malade ou se blesse pendant la journée scolaire, nous vous contacterons immédiatement. Vous recevrez alors un formulaire d'incident. En cas d'impossibilité de vous joindre, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour garantir le confort et la sécurité de votre enfant. Si celui-ci ne se sent pas bien et qu'il est incapable de participer aux activités scolaires, il est préférable de le garder à la maison. **Si nous estimons qu'il n'est pas en mesure de participer pleinement à ses apprentissages en raison de sa santé, nous vous contacterons pour organiser sa prise en charge. Pour le confort de votre enfant et le bien-être des autres, il est recommandé de le garder à la maison lorsqu'il est malade.**

MALADIES CONTAGIEUSES

Pour éviter la propagation des maladies contagieuses, veuillez garder votre enfant à la maison dès l'apparition des symptômes. Votre enfant pourra retourner à l'école 24 heures après la disparition des vomissements et/ou de la diarrhée.

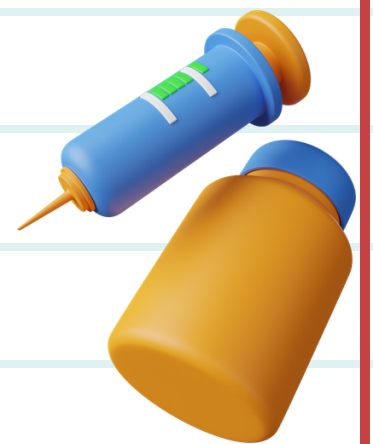


POUX DE TÊTE ET ALLERGIES ANAPHYLACTIQUES



POUX DE TÊTE

Les poux de tête ne présentent aucun danger pour la santé mais peuvent être gênants. Si votre enfant est traité contre les poux, veuillez nous en informer afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour limiter toute propagation. L'enfant traité peut retourner à l'école après la première application du traitement.



ALLERGIES ANAPHYLACTIQUES

Une politique concernant les allergies anaphylactiques a été mise en vigueur par le gouvernement de la province (2015). Les parents qui ont un enfant sujet à des réactions anaphylactiques à certaines substances sont priés d'en aviser l'école afin que nous puissions mettre en place une procédure pour offrir un environnement de sécurité pour l'enfant.

Considérant la présence d'allergies aux noix parmi les usagers, nous demanderons la collaboration des enfants afin d'éviter d'apporter toute nourriture contenant cet allergène. Nous avons toujours apprécié votre collaboration par le passé: nous comptons sur vous !



La politique : https://www.gov.nl.ca/eecd/files/forms_studentsupport_anaphylaxis_guidelines_fr.pdf



AUTRES POLITIQUES À CONSULTER POUR DEMEURER EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ !

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont mis en place des politiques que nous suivons à l'école. L'école tient à respecter et à faire respecter toute loi fédérale, provinciale et municipale sur son terrain pendant les heures d'école. Vous pouvez consulter les liens ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements :

- Environnement sans-parfum : http://www.exec.gov.nl.ca/exec/hrs/working_with_us/scent.html
- Environnement sans tabac : <http://www.cssd.gov.nl.ca/healthyliving/tobaccocontrol.html>
- Écoles accueillantes et sécuritaires : <http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/safeandcaring/index.html>
- Cette politique donne les grandes lignes par rapport au taxage, au harcèlement, à la prévention de la violence, ainsi que les pratiques inclusives pour LGBTQ, des personnes en transition, etc.

À lire également:

Directives administratives du CSFP : <http://www.csfp.nl.ca/le-csfp-2/documentation/directives-administratives/>

ALIMENTS À DÉCONSEILLER ET MANGER À L'ÉCOLE



ALIMENTS À DÉCONSEILLER

En plus des aliments contenant des noix et des traces de noix, des œufs et des kiwis, il est fortement déconseillé de consommer des barres de chocolat, des bonbons, des croustilles et des boissons gazeuses à moins d'avis contraire venant de l'école. **En aucun moment** les élèves ont le droit de manger des bonbons durs et suçons car ils présentent des dangers d'étranglement. **La gomme à mâcher n'est pas permise**, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant ou la direction. Voici la politique sur l'alimentation saine en milieu scolaire du MÉDPE :



MANGER À L'ÉCOLE

Pour garantir la fraîcheur des repas des élèves, nous vous demandons d'inclure des packs de glace dans leurs boîtes à lunch, car nous ne disposons pas de réfrigérateur. De même, veuillez noter que nous n'avons pas de micro-ondes à disposition. Afin de faciliter la consommation, veuillez préalablement couper les aliments et fournir les ustensiles nécessaires. Les couteaux à beurre sont les seuls couteaux autorisés à l'école par mesure de sécurité. Pendant la surveillance, les enseignants peuvent encourager les élèves à manger, mais ne sont pas tenus de veiller à ce qu'ils finissent leur repas.

Les parents de l'ÉGV ont la possibilité de s'inscrire au service de repas chauds. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : <https://schoollunch.ca>



FORMULAIRE IMPORTANTS

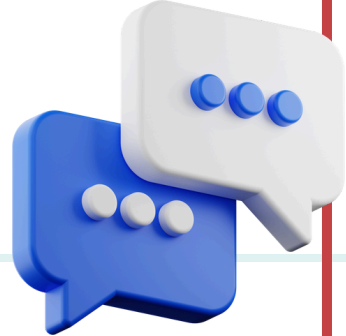
FORMULAIRES IMPORTANTS

Nous vous demanderons de compléter divers formulaires afin d'avoir votre consentement. Veuillez les signer et les retourner dès que possible en septembre.

1. *Fiche d'information du parent ou tuteur et de l'élève à valider*
2. *Permission de diffusion dans les médias*
3. *Entente TIC*



Dans le but de garder à jour nos informations concernant votre enfant, **nous vous demandons de bien vouloir nous aviser de tout changement** (ex. : numéro de téléphone, courriel, ...). Ces renseignements sont très importants pour assurer la sécurité de vos enfants.



RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE WEB DE L'ÉCOLE



RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE WEB DE L'ÉCOLE

Nous vous invitons chaleureusement à rejoindre notre communauté en aimant notre page Facebook et en vous abonnant à notre compte Twitter. Ces plateformes vous permettront de rester informé(e) des événements importants concernant notre école. De plus, à travers des photos et des vidéos, vous pourrez suivre de près les activités et les progrès de vos enfants, et découvrir la vie dynamique qui anime notre école. Nous vous encourageons également à consulter régulièrement notre site Web pour accéder à des informations complémentaires.

- Facebook : <https://www.facebook.com/ecolegv>



- Instagram : [@ecole-gv](#)



- Site Web : <https://www.csfp.nl.ca/grands-vents>



CONCLUSION

Nous espérons que ce document d'information vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de notre école. La collaboration de chacun est essentielle pour maintenir un environnement sécuritaire et enrichissant pour tous nos élèves.

Si vous avez d'autres questions concernant notre école, n'hésitez pas à nous contacter au 754-8000. Nous serons ravis de vous aider.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE !

